



Parti socialiste neuchâtelois
Section de La Tène
Sous-les-Ouches 1
2074 Marin-Epagnier
www.ps-latene.ch
ps-latene@psn.ch

La Tène, le 19/11/2022

Motion « pour une généralisation du 30 km/h dans les localités de Marin, Epagnier, Thielle et Wavre »

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Les soussignés déposent au nom du Parti socialiste la motion intitulée « pour une généralisation du 30 km/h dans les villages de Marin, Epagnier, Thielle et Wavre ».

Actuellement, la limite de vitesse par défaut dans nos villages est 50 km/h. Dans certaines zones, la vitesse est limitée à 40 ou 30 km/h. Les motionnaires demandent au conseil communal de préparer, en raison des faits exposés ci-après, un rapport permettant l'introduction d'une limite générale de 30 km/h à l'intérieur des localités.

Sécurité routière et mobilité douce

Selon le BPA¹ les zones 30 réduisent le nombre et la gravité des accidents en particulier pour les piétons et les cyclistes. Sur les tronçons limités à 50 km/h, 1900 usagers de la route subissent des blessures graves chaque année et 80 autres perdent la vie. Environ la moitié des tués sont des cyclistes et dans deux tiers des cas, ils ne sont pas les fautifs de l'accident. Pour les enfants, les trajets scolaires sont plus sûrs. Le risque pour un piéton d'être tué en cas de collision avec un véhicule circulant à 50 km/h est six fois plus élevé qu'à 30 km/h. Difficile dans ces conditions de motiver développer la mobilité douce.

Fluidité du trafic et temps de trajet

Les études du BPA ont montré que le trafic est plus fluide quand la vitesse est limitée à 30 km/h, car les manœuvres de freinage et d'accélération sont moins nombreuses. Les craintes d'un report du trafic vers les quartiers suite à l'introduction de la limite de 30 km/h sur le réseau routier principal sont elles aussi infondées. L'introduction de la limite de vitesse de 30 km/h n'a pas non plus de conséquences majeures sur les temps de trajet. Une étude suisse parvient à la conclusion suivante: «On peut partir du principe que l'abaissement de la vitesse maximale autorisée de 50 km/h à 30 km/h entraîne un allongement des temps de trajet de 2 s/100 m ».

• ¹ [2020-12-18 tempo 30 fakten fr fin.pdf \(bfu.ch\)](#)

Pour traverser Marin depuis le Mouson jusqu'au rond-point de la Marin-Centre (1 km) cela ne représente donc que 20 secondes.

Réduction du bruit et de la pollution

La principale source de bruit en Suisse est la circulation routière. La population de la Tène, à l'instar des habitants des autres régions urbaines, est quotidiennement exposée à un bruit du trafic routier élevé. Selon l'OFEV², une vitesse de 30 km/h peut réduire les émissions sonores d'environ trois décibels par rapport à une vitesse de 50 km/h. Pour les personnes exposées, c'est comme si on avait réduit de moitié le volume du trafic. Dans le cas du bruit nocturne, on risque notamment des perturbations du sommeil. Il en résulte un manque de sommeil et donc un déficit d'attention et une baisse de performance le lendemain. Des études traitant de l'effet du bruit sur le développement cognitif des enfants montrent que les élèves du primaire apprennent à lire plus lentement lorsque leur école est située dans une région bruyante que les enfants qui fréquentent une école dans une zone tranquille.

La diminution de vitesse a également un effet positif sur la qualité de l'air puisque l'élimination de phases d'accélération-décélération inutiles permet de fluidifier le trafic et de diminuer ainsi les gaz d'échappement.

Conclusion

Les buts poursuivis par la motion sont une meilleure fluidité du trafic et une redirection de celui-ci vers les modes doux, la diminution des nuisances sonores et environnementales, l'augmentation de la sécurité et du bien vivre ensemble.

Nom	Prénom	Signature
Mattmann	Philippe	
Gardon	Philippe	
Binggeli	Maurice	
Rubeli	Pierre-André	
Gremaud	Gérard	

² [Pollution sonore en Suisse \(admin.ch\)](http://www.admin.ch)